



Madame, Monsieur

Vous trouverez ci-joint le dossier de notre manifestation, exposition artistique, qui présente dans ses cités et sur sélection, le travail d'artistes qui ont imaginés et créés des pièces spécifiques sur un thème choisi par les commissaires généraux.

Pour cette prochaine édition, les cités des verriers et céramistes se réunissent pour présenter des artistes invités sur le thème Bleu de verre, Bleu de terre « *un artiste, une oeuvre, une couleur* ». La cité du bois et des peintres, 50 artistes du tournage d'art une sélection de l'association française de tournage d'art sur bois et 150 toiles accrochées s'associeront pleinement à l'exposition. La formation aux métiers d'art s'exposera à travers des écoles et des jeunes en formations.

Le jeudi 13 décembre, sous le parrainage de la CCI de Saint-Etienne, un vernissage privé avec pour thème le «mécénat d'entreprise» ouvrira le lancement de notre manifestation à 18 h 30.

Le village des Métiers d'Art accueillera les artistes qui souhaiteraient participer au salon pour vendre leurs créations. Ils pourront réserver leur stand et remplir le dossier ci-joint. Nous attacherons une grande importance sur la garantie de pièces uniques présentées dans les stands, ainsi qu'à la qualité de la présentation des stands.

Les Arts culinaires seront mis en scène en mezzanine avec les ateliers du Goût qui présenteront des accords Vins et gastronomie. Des producteurs vendront leurs produits et animeront ces ateliers avec des spécialistes d'oenologie et mettre de chais. Vous trouverez ci-joint le visuel de cet espace.

Vous souhaitant bonne réception de ce dossier, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement  
Yves ROBERT

# RENCONTRES INTERNATIONALES DE L'OBJET D'ART

13-14-15-16

DÉCEMBRE 2007

SAINT-ÉTIENNE

PARC EXPO

## Dossier Technique

### Dates Exposition Cités:

Date limite d'inscription pour l'exposition : 30 juillet

Réception des pièces

: Par transports du 7 au 11 décembre

: Par votre propre moyen du 11 au 12 décembre

Installation: 12 décembre de 8 h 19 h, 13 décembre de 8 h à 14 h

### Exposants Village des métiers d'art

Date limite d'inscription : 31 Aout

Installation: 12 décembre de 8 h 19 h, 13 décembre de 8 h à 14 h

### Ouverture de la manifestation

14, 15, 16, décembre 2006 de 10 heures à 19 heures

Soirée mécénat, Vernissage privé le 13 à 18 h 30

### Site d'accueil

Parc des Expositions, Plaine Achille 31 BD Jules Janin

42000 Saint-Etienne

Tel 04 77 45 55 45 - Fax 04 77 25 54 63

Internet : [www.parc-expo42.com](http://www.parc-expo42.com), et rubrique Artis'art

### Coordination général

Commissaire d'Exposition

Yves ROBERT Saint-Étienne Parc-Expo 04 77 45 55 45

E-Mail : [yrobert@parc-expo42.com](mailto:yrobert@parc-expo42.com)

### Commissaires généraux

Cité de la Céramique : Raymond DENIS

Mail : [praylude@orange.fr](mailto:praylude@orange.fr)

Cité des Verriers : Georges STAHL

Mail: [stahlgeorges@club-internet.fr](mailto:stahlgeorges@club-internet.fr)

Cité des peintres : Brigitte Dykmann

Mail: [dykmanb@yahoo.fr](mailto:dykmanb@yahoo.fr)

Espace Formation : Pascale FEDINGER

Mail: [pascale.fedinger@hotmail.fr](mailto:pascale.fedinger@hotmail.fr)

### Démontage de L'exposition

Lundi 17 décembre de 8 heures à 19 heures

SAINT-ETIENNE PARC-EXPO

31 Boulevard Jules Janin - BP 254 - 42006 Saint-Etienne

Tel 04 77 45 55 45 Fax 04 77 25 54 63 [www.parc-expo42.com](http://www.parc-expo42.com)



# Village des Métiers d'Art

## INSCRIPTION

13-14-15-16 Décembre

### Location de stands exposants-

Prestation:

Les stands sont équipés de cloisons mélaminées, d'une alimentation électrique à proximité de 3 kw, de moquette et d'une rampes de 3 spots, forfait d'inscription compris 135 euros, 2 badges et 20 invitations.

Stand de 9 m2, 3m x 3m .....  
 Stand de 18 m2, 3m x 6m .....  
 Stand de 27 m2, 3m x 9m .....  
 Angle ouvert suivant disponibilité et par ordre d'inscription

Forfait technique avec assurance vol incendie, pour un capital de 5000 euros ttc de valeurs déclarée.  
 En cas de sinistre, une franchise de 220 euros reste appliquée.  
 Le montant du remboursement reste lié à la négociation entre l'artiste et l'assureur.

Cartes d'invitation supplémentaires, le pack de 10

Prise électrique supplémentaire

Prix unitaire HT	Quantité	Total Ht
569,00	-----	-----
739,00	-----	-----
1250,00	-----	-----
75,00	-----	-----
45,00	-----	-----
15,00	-----	-----
25,00	-----	-----

Votre règlement doit être libellé à l'ordre de Saint-Etienne Parc-Expo. Toute demande incomplète ou non accompagnée de l'acompte ne pourra être prise en compte. Acompte de 40 % encaissé au 30 Novembre 2007.

Votre facture sera éditée par retour,  
 Paiement du solde avant l'ouverture du salon.

Total	-----
TVA 19,6 %	-----
Total TTC	-----

Nom.....Prénom.....Tel.....Fax.....

Adresse.....

Ville.....Code Postal.....E mail.....

Site Internet..... Date et Signature.....



# Conditions d'Admission

Les candidats qui souhaitent exposer sur la Biennale devront justifier de leurs qualités de professionnel des métiers d'art. Seul les dossiers complets seront pris en considération.

Les exposants devront présenter et vendre exclusivement leur fabrication. Il est strictement interdit de céder partiellement ou en totalité son stand à un tiers ou de revendre des produits d'autres créateurs.

Les revendeurs sont interdits. L'installation devra **obligatoirement** être terminée le jeudi 13 à 14 h pour cause de soirée mécénat avec vernissage privé le soir 18 h 30

Le Parc des Expositions se réserve le droit de fermer un stand si celui-ci n'est pas conforme au dossier présenté ou si une partie des produits exposés ne sont pas de qualité « création artistique pièce unique ». Dans ce cas aucun remboursements ou indemnités ne seront attribués à l'exposant. Seul le jury composé de créateurs et des organisateurs a qualité pour accepter ou refuser un dossier de candidature. En cas de litige, seul le Parc des Expositions prendra position et décidera.

Les exposants devront présenter des éléments permettant de faire une sélection sur des critères de technicité, de création et d'originalité.

Tout dossier présenté sans ces éléments sera refusé. Les photos ou autres éléments présentés par les candidats pourront être exploités par les organisateurs en libre de droit sur les éléments de communication directement liés au salon.

## Informations complémentaires

Activité : ----- Date de création : -----

Statut : Artisan  Artiste libre  Maison des Artistes

Scop  Autre : à préciser : -----

Salons auxquels vous avez déjà participés : -----  
-----  
-----

Date et signature pour acceptation

# RENCONTRES INTERNATIONALES DE L'OBJET D'ART

13-14-15-16

DÉCEMBRE 2007

SAINT-ÉTIENNE

PARC EXPO

## RENSEIGNEMENTS

### Lieu

Saint-Etienne Parc-Expo Hall A Plaine Achille 31 bd Jules Janin  
BP 254 , 42006 Saint-Etienne cedex 1  
Horaires d'ouverture  
Vendredi 14 décembre, samedi 15 et dimanche 16 décembre 2007 de 10h – 19h  
Vernissage privé Jeudi 13 à 18 h 30  
Attribution des stands

Les organisateurs déterminent les emplacements des stands concédés. Ils pourront à tout moment et en cas de nécessité, modifier l'importance ou la situation des stands.

Aucune réserve ne sera admise de la part des exposants. Les emplacements réservés à chacun des exposants sont attribués suivant l'ordre d'arrivée des demandes d'admission. En aucun cas, les exposants ne pourront disposer des surfaces alentours de leur stand.

### Caractéristiques des stands

Dimension de chaque module de stand : 3 x 3 mètres. Parois de stand : panneaux mélaminés avec ossature aluminium. Ces parois acceptent du double face de qualité « fragile ». Moquette au sol, une arrivée électrique, une rampe de 3 spots par exposant. Frais de dossier 135 € HT inclus dans le prix du stand.

### Assurance

Obligatoire par les soins de l'administration du Parc-Expo (incendie, vol, dégâts des eaux, foudre, casse exclue). Minimum capital garanti : 4575 € par stand de 9m2 au taux de 8 pour mille soit 36.60 €.

Si vous souhaitez augmenter le capital assuré, prendre contact avec nos services. Les déclarations de sinistres doivent être faites immédiatement à l'administration du Parc-Expo après que l'exposant ait déposé une plainte au plus tard dans les 24 heures aux autorités de police ou de gendarmerie.

Franchise : sur les vols et casses éventuellement, hors risques d'incendie, dégâts des eaux, ceux régis par la loi sur les catastrophes naturelles ainsi que ceux liés aux actes de terrorisme et de sabotage. Les indemnités à la charge des assureurs seront réglées sous déduction d'une franchise de 199 €.

### Badges

Les personnes tenant votre stand devront être en possession d'un badge exposant pour pouvoir entrer sur le salon.

Nous mettons à votre disposition 3 badges gratuits par identité de stand. Ils devront être retirés le jour de l'installation soit le jeudi 13 décembre au matin au commissariat général.

Montage des stands : Se référer à la fiche technique ci-jointe  
Livraison

Tout matériel livré au Parc-Expo de Saint-Étienne devra porter en clair : L'adresse du Parc-Expo l'intitulé de la manifestation :

Important : la livraison est effectuée sous la responsabilité de l'exposant et en aucune manière, celle du Parc-Expo de Saint-Etienne ne peut-être engagée.

L'ouverture des caisses se fera en présence du transporteur.  
Gardiennage

Le bâtiment sera sous alarme de 19h à 8h30 à partir du Mardi 11 décembre au soir jusqu'au dimanche 16 décembre.

Il est fortement recommandé aux exposants d'être sur leur stand avant l'ouverture au public de l'exposition et ne pas quitter leur stand avant la fermeture de l'exposition . En cas de vol pendant la période de garantie ( hors heures d'ouverture de la manifestation) et dès sa constatation, une plainte devra être déposée au commissariat de police.

### Annulation

Pour toute annulation après le 3 septembre 2007, les frais de dossier seront encaissés. Pour une annulation entre le 1 et le 31 octobre, 50% du coût global du stand sera dû. Au delà de cette date, la totalité de la facturation est due.

Le Parc des Expositions se réserve le droit de fermer un stand si celui-ci n'est pas conforme au dossier présenté ou si les produits exposés ne sont pas de qualité « création artistique pièce unique ». Aucun remboursement ou indemnité ne seront attribués à l'exposant.

Cahier des charges de sécurité et récépissé du cahier des charges de sécurité.

Après avoir pris connaissance du Cahier des charges de sécurité joint au dossier, nous retourner obligatoirement le « RE-CEPISSE DU CAHIER DES CHARGES » dûment complété et signé.

SAINT-ETIENNE PARC-EXPO

31 Boulevard Jules Janin - BP 254 - 42006 Saint-Etienne  
Tel 04 77 45 55 45 Fax 04 77 25 54 63 www.parc-expo42.com